

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération  
n° 2007.02.011**

**Pépinière  
d'entreprises du  
Grand Girac :  
attribution de prix aux  
lauréats du concours  
de créateurs  
d'entreprises**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

Martine FAURY,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PÔLE  
D'ACTIVITÉS TERTIAIRES GRAND GIRAC -  
COMMUNE DE SAINT MICHEL

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PEPINIERE D'ENTREPRISES DU GRAND GIRAC : ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAUREATS DU  
CONCOURS DE CREATEURS D'ENTREPRISES**

A l'occasion de l'ouverture de la pépinière d'entreprises située au sein du pôle d'activités tertiaires du Grand Girac, la ComAGA a organisé un concours de créateurs d'entreprises, doté d'un premier prix de 10 000 € financé par des partenaires privés à hauteur de 7 600 € et par la ComAGA à hauteur de 2 400 €, et de deux mentions spéciales du jury dotées de 1 000 € chacune financées par la ComAGA.

Le 22 septembre 2006, Monsieur le Président et Monsieur le Premier Vice-Président ont attribué ces prix aux lauréats suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : société NEOTECH - Monsieur Philippe FAURE, société spécialisée dans le domaine de la conception et de la maintenance de systèmes productifs industriels complexes ;
- mention spéciale : société FLORINNOV - Monsieur Alexandre NAU, société agro-alimentaire produisant des fleurs cristallisées pour décors de pâtisserie ;
- mention spéciale : société EUROPA SCHOOL - Madame Carole PETIT, société spécialisée dans le domaine de la formation, de la traduction et de l'interprétariat en 11 langues.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 janvier 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 23 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement de 2 400 € pour le 1<sup>er</sup> prix du concours des créateurs d'entreprise à la société NEOTECH.

**D'APPROUVER** le versement de 1 000 € pour les mentions spéciales du concours des créateurs d'entreprise à la société FLORINNOV et à la société EUROPA SCHOOL.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal 2007 – article 6714 – sous-fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**06 février 2007**

**Affiché le :**

**07 février 2007**